



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 octobre 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/10/2010

D - 20100538

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 octobre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Jean-Charles PALAU, Mme Sarah BROMBERG, Mlle Laetitia JARTY, M. Vincent MAURIN,

***Accession sociale à la propriété au moyen d'un PTZ majoré
ou d'un pass foncier. Aide de la ville aux acquéreurs.
Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 septembre 2007, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accèsion sociale à la propriété pour les acquéreurs primo accédants de logements neufs à Bordeaux, sous plafonds de ressources. Il s'inscrit dans le régime réglementaire du PTZ majoré et du Pass Foncier.

Une aide de la Ville dont le montant est de 3 000 € ou 5 000 € en fonction de la composition de la famille permet de déclencher indifféremment le PTZ majoré et/ou le Pass Foncier. L'aide de la Ville n'est versée qu'une seule fois et reste conditionnée à l'utilisation effective de l'un des deux dispositifs pour le financement de l'acquisition.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 8 projets suivants qui représentent une aide totale de la Ville de 32 000 €.

1. Acquisition par Mlle Chantal KINSUMBA et M. Thierry PIQUEMAL d'un appartement neuf, de type 5, situé dans l'ensemble immobilier dénommé GINKO, avenue Marcel Dassault à Bordeaux, vendu par la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 30 juin 2010.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré d'un montant de 48 500 € délivré par le Crédit Foncier.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	5 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mlle Chantal KINSUMBA et M. Thierry PIQUEMAL une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux
2. Acquisition par Mlle Sandy MAGNIETTE d'un appartement neuf, de type 2, situé dans l'ensemble immobilier dénommé GINKO, avenue Marcel Dassault à Bordeaux, vendu par la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 23 juillet 2010.

L'accédante bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 26 500 € délivré par le Crédit Foncier et d'un Pass Foncier de 25 000 € délivré par CILGERE.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mlle Sandy MAGNIETTE une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

3. Acquisition par Mme et M. Morade ABRICHE d'un appartement neuf, de type 3, situé dans l'ensemble immobilier dénommé GINKO, avenue Marcel Dassault à Bordeaux, vendu par la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 9 juin 2010.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré d'un montant de 47 950 € délivré par le Crédit Foncier et d'un Pass Foncier de 45 000 € délivré par ALLIADE.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme et M. Morade ABRICHE une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

4. Acquisition par Mlle Julie DELMAS et M. Bruno JORDANA d'un appartement neuf, de type 3, situé au sein de la résidence le 235 – avenue Emile Counord à Bordeaux, vendu par la société CLAIRSIENNE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 18 juin 2010.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré d'un montant de 52 900€ délivré par le Crédit Mutuel et d'un Pass Foncier de 45 000 € délivré par le CILGERE.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mlle Julie DELMAS et M. Bruno JORDANA une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

5. Acquisition par Mme Susana AVILA BALESTRINI d'une maison neuve de type 3, située rue du Soldat Moncourrier à Bordeaux.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 9 juin 2010.

L'accédante bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 52 950 € délivré par la Société Générale.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Susana AVILA BALESTRINI une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

6. Acquisition par Mme Samar FAKHRI d'un appartement neuf, de type 2, situé dans l'lot Armagnac (rues Eugène Delacroix, Beck et Armagnac) à Bordeaux, vendu par la société ING LES TERRASSES D'ARMAGNAC.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 9 juin 2010.

L'accédante bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 80 630 € délivré par le Crédit Mutuel.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Samar FAKHRI une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

7. Acquisition par M. Thibault PIGANAUX d'un appartement neuf, de type 3, situé dans l'Ilot Armagnac (rues Eugène Delacroix, Beck et Armagnac) à Bordeaux, vendu par la société ING LES TERRASSES D'ARMAGNAC.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 18 juin 2010.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 60 200 € délivré par la Banque Populaire du Sud-Ouest.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Thibault PIGANAUX une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

8. Acquisition par Mme et M. Laurent TAIEB d'un appartement neuf, de type 3, situé dans l'ensemble immobilier situé au sein de la résidence le 235 – avenue Emile Counord à Bordeaux, vendu par la société CLAIRSIENNE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 24 août 2010.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré d'un montant de 32 250 € délivré par la Caisse d'Epargne et d'un Pass Foncier de 25 000 € délivré par Vilogia Horizon.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	4 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme et M. Laurent TAIEB une participation d'un montant de 5000 € pour la Ville de Bordeaux

Ces logements devront être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sans pouvoir être loué ou cédé, à titre onéreux ou gratuit, sauf en cas de décès.

En cas de non respect de cette clause, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville sur appel de fonds préalable à la vente émanant du notaire ou attestation notariée de la signature de l'acte d'acquisition, et copie de l'offre de PTZ majoré acceptée et/ou Pass Foncier. Les fonds seront versés sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 octobre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

